

ASSEMBLÉE NATIONALE

15 octobre 2021

PLFSS POUR 2022 - (N° 4523)

Commission	
Gouvernement	

Tombé

AMENDEMENT

N ° 606

présenté par
M. Mesnier

ARTICLE 47

À l'alinéa 18, substituer aux mots :

« s'appliquent à compter du »

les mots :

« entrent en vigueur le ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Rédactionnel.